

Envoyé en préfecture le 18/03/2020

Reçu en préfecture le 18/03/2020

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 038-213804263-20200306-13\_20-BF

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Commune de SAINT-MAXIMIN-Budget communal**

Numéro SIRET : **21380426300019**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE ALLEVARD**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

BUDGET : **Budget communal**

**ANNEE 2020**

Code INSEE

38426

Commune de SAINT-MAXIMIN

Budget communal

## I - INFORMATIONS GENERALES

## INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	663
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 484,36	0,00
2	Produits des impositions directes / population	339,37	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	946,49	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	1 195,09	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	17,84	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	34,05%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	164,57%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	126,27%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 18/03/2020

Reçu en préfecture le 18/03/2020

Affiché le

Berger  
Levrault

BP

2020

ID : 038-213804263-20200306-13\_20-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## I - INFORMATIONS GENERALES

I

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>1 000 261,05</b>	<b>627 521,90</b>

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent) 372 739,15</b>

=

=

=

	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>1 000 261,05</b>	<b>1 000 261,05</b>
--	--	---------------------	---------------------

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	<b>523 146,60</b>	<b>153 213,22</b>

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>	<b>337 796,80</b>	<b>11 224,73</b>
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif) 696 505,45</b>

=

=

=

	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>860 943,40</b>	<b>860 943,40</b>
--	---	-------------------	-------------------

## TOTAL

	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>1 861 204,45</b>	<b>1 861 204,45</b>
--	----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	235 662,00	0,00	202 515,00	202 515,00	202 515,00
012	Charges de personnel	341 515,00	0,00	335 075,00	335 075,00	335 075,00
014	Atténuations de produits	21 795,00	0,00	22 010,00	22 010,00	22 010,00
65	Autres charges gestion courante	58 971,83	0,00	53 540,00	53 540,00	53 540,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>657 943,83</b>	<b>0,00</b>	<b>613 140,00</b>	<b>613 140,00</b>	<b>613 140,00</b>
66	Charges financières	14 040,00	0,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00
67	Charges exceptionnelles	254 092,62	0,00	329 489,05	329 489,05	329 489,05
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	39 790,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>965 866,45</b>	<b>0,00</b>	<b>984 129,05</b>	<b>984 129,05</b>	<b>984 129,05</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)	16 131,66		16 132,00	16 132,00	16 132,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>16 131,66</b>		<b>16 132,00</b>	<b>16 132,00</b>	<b>16 132,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>981 998,11</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 261,05</b>	<b>1 000 261,05</b>	<b>1 000 261,05</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 000 261,05

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	15 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
70	Produits des services	79 200,00	0,00	63 485,00	63 485,00	63 485,00
73	Impôts et taxes	508 218,00	0,00	500 640,00	500 640,00	500 640,00
74	Dotations et participations	51 314,00	0,00	33 236,90	33 236,90	33 236,90
75	Autres produits gestion courante	16 130,00	0,00	16 160,00	16 160,00	16 160,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>669 862,00</b>	<b>0,00</b>	<b>627 521,90</b>	<b>627 521,90</b>	<b>627 521,90</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 993,37	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>675 855,37</b>	<b>0,00</b>	<b>627 521,90</b>	<b>627 521,90</b>	<b>627 521,90</b>
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>675 855,37</b>	<b>0,00</b>	<b>627 521,90</b>	<b>627 521,90</b>	<b>627 521,90</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

372 739,15

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 000 261,05

## Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

16 132,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 250,00	3 541,20	1 790,00	1 790,00	5 331,20
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	271 583,03	26 750,60	32 130,00	32 130,00	58 880,60
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	562 578,31	307 505,00	420 626,60	420 626,60	728 131,60
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>846 411,34</b>	<b>337 796,80</b>	<b>454 546,60</b>	<b>454 546,60</b>	<b>792 343,40</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	4 290,29	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	45 750,00	0,00	48 600,00	48 600,00	48 600,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	19 140,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>69 180,29</b>	<b>0,00</b>	<b>68 600,00</b>	<b>68 600,00</b>	<b>68 600,00</b>
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>915 591,63</b>	<b>337 796,80</b>	<b>523 146,60</b>	<b>523 146,60</b>	<b>860 943,40</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>915 591,63</b>	<b>337 796,80</b>	<b>523 146,60</b>	<b>523 146,60</b>	<b>860 943,40</b>
						+
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>					<b>0,00</b>
						=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>860 943,40</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	67 609,42	11 224,73	89 081,22	89 081,22	100 305,95
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>367 609,42</b>	<b>11 224,73</b>	<b>89 081,22</b>	<b>89 081,22</b>	<b>100 305,95</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	61 600,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>61 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>48 000,00</b>
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>429 209,42</b>	<b>11 224,73</b>	<b>137 081,22</b>	<b>137 081,22</b>	<b>148 305,95</b>
021	Virement de la section de fonct. (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	16 131,66		16 132,00	16 132,00	16 132,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>16 131,66</b>		<b>16 132,00</b>	<b>16 132,00</b>	<b>16 132,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>445 341,08</b>	<b>11 224,73</b>	<b>153 213,22</b>	<b>153 213,22</b>	<b>164 437,95</b>
						+
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>					<b>696 505,45</b>
						=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>860 943,40</b>

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

**16 132,00**

Envoyé en préfecture le 18/03/2020

Reçu en préfecture le 18/03/2020

Affiché le

Berger  
Levrault

BP 2020

ID : 038-213804263-20200306-13\_20-BF

**Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal**

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**II**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

**A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	202 515,00		202 515,00
012	Charges de personnel	335 075,00		335 075,00
014	Atténuations de produits	22 010,00		22 010,00
65	Autres charges gestion courante	53 540,00		53 540,00
66	Charges financières	11 500,00	0,00	11 500,00
67	Charges exceptionnelles	329 489,05	0,00	329 489,05
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	16 132,00	16 132,00
022	Dépenses imprévues Fonct	30 000,00		30 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>984 129,05</b>	<b>16 132,00</b>	<b>1 000 261,05</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 000 261,05

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	48 600,00	0,00	48 600,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	5 331,20	0,00	5 331,20
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	58 880,60	0,00	58 880,60
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	728 131,60	0,00	728 131,60
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	20 000,00		20 000,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>860 943,40</b>	<b>0,00</b>	<b>860 943,40</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

860 943,40

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	14 000,00		14 000,00
70	Produits des services	63 485,00		63 485,00
73	Impôts et taxes	500 640,00		500 640,00
74	Dotations et participations	33 236,90		33 236,90
75	Autres produits gestion courante	16 160,00	0,00	16 160,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>627 521,90</b>	<b>0,00</b>	<b>627 521,90</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>372 739,15</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 000 261,05</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	48 000,00	0,00	48 000,00
13	Subventions d'investissement	100 305,95	0,00	100 305,95
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		16 132,00	16 132,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>148 305,95</b>	<b>16 132,00</b>	<b>164 437,95</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>696 505,45</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>860 943,40</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>235 662,00</b>	<b>202 515,00</b>	<b>202 515,00</b>
60611	Eau & assainissement	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60612	Energie-électricité	16 440,00	16 500,00	16 500,00
60621	Combustibles	6 000,00	6 000,00	6 000,00
60622	Carburants	2 400,00	2 500,00	2 500,00
60623	Alimentation	4 600,00	3 400,00	3 400,00
60631	Fournitures d'entretien	5 200,00	3 000,00	3 000,00
60632	F. de petit équipement	4 000,00	3 500,00	3 500,00
60633	F. de voirie	6 200,00	3 900,00	3 900,00
60636	Vêtements de Travail	1 300,00	1 100,00	1 100,00
6064	Fournitures Administratives	2 200,00	1 300,00	1 300,00
6067	Fournitures scolaires	4 980,00	4 300,00	4 300,00
6068	Autres matières & fournitures	1 625,00	1 500,00	1 500,00
611	Contrats prestations services	26 000,00	26 000,00	26 000,00
6135	Locations mobilières	800,00	800,00	800,00
61521	Entretien de terrains	21 000,00	21 500,00	21 500,00
615221	Bâtiments publics	20 430,00	3 700,00	3 700,00
615228	Autres bâtiments	895,00	1 000,00	1 000,00
615231	Voirie	20 500,00	14 500,00	14 500,00
61524	Entretien de bois et forêts	23 220,00	29 530,00	29 530,00
61551	Entretien matériel roulant	2 130,00	1 000,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6156	Maintenance	6 500,00	7 070,00	7 070,00
6161	Assurance multirisque	4 420,00	4 450,00	4 450,00
6182	Doc. générale et Technique	480,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organ.form.	1 200,00	720,00	720,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	0,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	800,00	800,00	800,00
6226	Honoraires	4 000,00	8 000,00	8 000,00
6228	Divers	1 007,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	780,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 100,00	10 750,00	10 750,00
6237	Publications	1 600,00	300,00	300,00
6247	Transp.collectifs	2 700,00	2 700,00	2 700,00
6251	Voyages et déplacements	6 300,00	0,00	0,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	900,00	900,00	900,00
6262	Frais de télécommunication	2 700,00	3 000,00	3 000,00
627	Services bancaires et assimil	200,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 455,00	2 915,00	2 915,00
6282	Frais de gardiennage	2 500,00	580,00	580,00
63512	Taxes foncières	4 000,00	4 000,00	4 000,00
637	Autres impôts & taxes	100,00	100,00	100,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>341 515,00</b>	<b>335 075,00</b>	<b>335 075,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	2 730,00	1 000,00	1 000,00
6331	Versement de transport	1 200,00	1 500,00	1 500,00
6332	Cotisations au FNAL	250,00	250,00	250,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	4 800,00	4 800,00	4 800,00
6338	Autres impôts & taxes	650,00	650,00	650,00
6411	Personnel titulaire	200 000,00	200 000,00	200 000,00
6413	Personnel non titulaire	35 000,00	30 000,00	30 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	42 000,00	40 000,00	40 000,00
6453	Cotisations caisses retraite	42 500,00	45 000,00	45 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6455	Cotisations assurances Personnel	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	810,00	800,00	800,00
6458	Cotisations autres organismes	700,00	700,00	700,00
6475	Médecine du Travail	75,00	75,00	75,00

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
6478	Autres charges sociales	300,00	300,00	300,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>21 795,00</b>	<b>22 010,00</b>	<b>22 010,00</b>
739223	FPIC Fonds national de péréquat°	18 840,00	18 510,00	18 510,00
7394	Rev. taxes et partic. urban envi		3 500,00	3 500,00
73942	Rev. taxes versement transport	2 905,00	0,00	0,00
7398	Revers.,restitu., prélèv. divers	50,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>58 971,83</b>	<b>53 540,00</b>	<b>53 540,00</b>
651	Redevances pour concessions	550,00	1 000,00	1 000,00
6531	Indemnités élus	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6533	Cotisations retraite élus	1 400,00	1 300,00	1 300,00
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	4 400,00	0,00	0,00
6535	Formation élus	600,00	600,00	600,00
6541	Créances admises en non-valeur	880,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	14 125,00	14 535,00	14 535,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	5 800,00	5 300,00	5 300,00
658822	Aides	1 211,83	800,00	800,00
65888	Autres	5,00	5,00	5,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>657 943,83</b>	<b>613 140,00</b>	<b>613 140,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>14 040,00</b>	<b>11 500,00</b>	<b>11 500,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 740,00	11 500,00	11 500,00
6688	Autres	300,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>254 092,62</b>	<b>329 489,05</b>	<b>329 489,05</b>
678	Autres charges exception.	254 092,62	329 489,05	329 489,05
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d)(6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues Fonct (e)</b>	<b>39 790,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>965 866,45</b>	<b>984 129,05</b>	<b>984 129,05</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)</b>	<b>16 131,66</b>	<b>16 132,00</b>	<b>16 132,00</b>
6811	Dot.amort.immos incorp. & corp	16 131,66	16 132,00	16 132,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16 131,66</b>	<b>16 132,00</b>	<b>16 132,00</b>
<b>043</b>	<b>Op. ordre intérieur de section (10)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>16 131,66</b>	<b>16 132,00</b>	<b>16 132,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>981 998,11</b>	<b>1 000 261,05</b>	<b>1 000 261,05</b>

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 000 261,05

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 18/03/2020

Reçu en préfecture le 18/03/2020

Affiché le

Berger  
Levrault

BP

2020

ID : 038-213804263-20200306-13\_20-BF

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

**III - VOTE DU BUDGET**

**III**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

**A1**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>15 000,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>14 000,00</b>
6419	Remb. rémunérations de personnel	15 000,00	14 000,00	14 000,00
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>79 200,00</b>	<b>63 485,00</b>	<b>63 485,00</b>
7022	Coupes de bois	10 000,00	0,00	0,00
70311	Concessions dans les cimetières	800,00	500,00	500,00
70323	Redev occup domaine public	4 500,00	1 485,00	1 485,00
7062	Redev. services à car. culturel	800,00	500,00	500,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	62 100,00	60 000,00	60 000,00
70878	Remb par autres redevables	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>508 218,00</b>	<b>500 640,00</b>	<b>500 640,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	222 589,00	225 000,00	225 000,00
73211	Attribution de compensation	200 000,00	210 000,00	210 000,00
73221	FNGIR	21 892,00	20 000,00	20 000,00
7343	Taxes sur les pylones électri.	38 800,00	40 640,00	40 640,00
7381	Taxe add. droits de mutation	24 937,00	5 000,00	5 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>51 314,00</b>	<b>33 236,90</b>	<b>33 236,90</b>
7411	Dotation Forfaitaire	3 290,00	0,00	0,00
74121	Dot Solidarité rurale	11 526,00	11 830,00	11 830,00
744	FCTVA	3 250,00	2 400,00	2 400,00
74718	Autres		200,00	200,00
7472	Subv.région	1 700,00	929,00	929,00
7473	Subv.département	2 000,00	4 930,00	4 930,00
74748	Particip des autres communes	21 000,00	5 110,90	5 110,90
74751	Particip du GFP de rattachement		1 515,00	1 515,00
74758	Particip des autres groupements	1 000,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	2 352,00	2 822,00	2 822,00
74832	Attrib fond. dép péréquation TP	1 258,00	0,00	0,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	2 237,00	1 500,00	1 500,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	1 701,00	2 000,00	2 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits gestion courante</b>	<b>16 130,00</b>	<b>16 160,00</b>	<b>16 160,00</b>
752	Revenus des immeubles	15 000,00	15 000,00	15 000,00
75814	Redev. sur l'énergie hydraulique	130,00	160,00	160,00
7588	Autres prod. div gest° courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = (70+74+75+013)</b>		<b>669 862,00</b>	<b>627 521,90</b>	<b>627 521,90</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>5 993,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
773	Mandats annulés (exerc. antérieu	5 993,37	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>675 855,37</b>	<b>627 521,90</b>	<b>627 521,90</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (6)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Op. ordre intérieur de section (9)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>675 855,37</b>	<b>627 521,90</b>	<b>627 521,90</b>

+

<b>RESTES A REALISER 2019 (10)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>372 739,15</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 000 261,05</b>
--	---------------------

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	12 250,00	1 790,00	1 790,00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	250,00	250,00	250,00
2031	Frais d'études	2 500,00	1 540,00	1 540,00
2051	Concessions, droits similaires	7 000,00	0,00	0,00
2088	Autres immos incorporelles	2 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	271 583,03	32 130,00	32 130,00
2111	Terrains nus	3 260,00	7 300,00	7 300,00
2128	Autres agenc. et aménag.	4 590,00	0,00	0,00
2135	Instal. généré. agenc. aména. cons	26 079,19	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 200,00	2 700,00	2 700,00
21534	Réseaux d'électrification	134 802,12	17 930,00	17 930,00
21538	Autres réseaux	54 496,72	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	25 000,00	0,00	0,00
2158	Autres matériels & outillage	17 655,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et info.	2 500,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 000,00	4 200,00	4 200,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	562 578,31	420 626,60	420 626,60
2312	Aménagements de terrains	53 000,00	6 835,00	6 835,00
2313	Immos en cours-constructions	353 000,00	840,00	840,00
2315	Immos en cours-inst.techn.	84 810,00	111 544,00	111 544,00
2318	Autres immos corp. en cours	71 768,31	301 407,60	301 407,60
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>846 411,34</b>	<b>454 546,60</b>	<b>454 546,60</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	4 290,29	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement	4 290,29	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	45 750,00	48 600,00	48 600,00
1641	Emprunts en euros	45 750,00	48 600,00	48 600,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	19 140,00	20 000,00	20 000,00
020	Dépenses imprévues Invest	19 140,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>69 180,29</b>	<b>68 600,00</b>	<b>68 600,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>915 591,63</b>	<b>523 146,60</b>	<b>523 146,60</b>
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>915 591,63</b>	<b>523 146,60</b>	<b>523 146,60</b>

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

**III - VOTE DU BUDGET****III****SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES****B1**

	+
<b>RESTES A REALISER 2019 (11)</b>	<b>337 796,80</b>
	+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>860 943,40</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	67 609,42	89 081,22	89 081,22
1322	Régions		15 000,00	15 000,00
1323	Départements	65 829,42	67 069,02	67 069,02
13258	Subv des autres groupements	1 780,00	3 416,00	3 416,00
1346	Participation voirie et réseaux		3 596,20	3 596,20
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		367 609,42	89 081,22	89 081,22
10	Dotations Fonds divers Réserves	61 600,00	48 000,00	48 000,00
10222	FCTVA	51 600,00	46 000,00	46 000,00
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		61 600,00	48 000,00	48 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		429 209,42	137 081,22	137 081,22
021	Virement de la section de fonct.		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)	16 131,66	16 132,00	16 132,00
2802	Frais documents d'urbanisme	12 066,28	16 132,00	16 132,00
28088	Autres immos incorporelles	4 065,38	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		16 131,66	16 132,00	16 132,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		16 131,66	16 132,00	16 132,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		445 341,08	153 213,22	153 213,22

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	11 224,73
-----------------------------	-----------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	696 505,45
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	860 943,40
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	<sup>a</sup> 0,00	0,00	<sup>b</sup> 0,00	<sup>b</sup> 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 027 103,27									
1641 Emprunts en euros (total)					1 027 103,27									
MON242377EUR/02	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT			01/03/2007	200 000,00	F		4.22	0		A	C	O	A-1
MON508487EUR/05	LA BANQUE POSTALE			01/09/2016	300 000,00	F		1.63	0		T		O	A-1
9895865	CAISSE D EPARGNE			25/05/2017	103 000,00	F		1.68	0		T		O	A-1
1988456	CREDIT AGRICOLE SRA			03/04/2020	300 000,00	F		1.35	0		A		O	A-1
5873682	CAISSE D'EPARGNE			25/06/2020	124 103,27	F		1.89	0		A		O	A-1
<b>Total général</b>					1 027 103,27									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 18/03/2020

Reçu en préfecture le 18/03/2020

Affiché le



ID : 038-213804263-20200306-13\_20-BF

**Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

**A2.2**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2020											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>				792 423,67					48 521,35	11 451,60	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				792 423,67					48 521,35	11 451,60	0,00	0,00
MON242377EUR/02	N			39 987,81	7,00	F		0	4 487,60	1 505,78	0,00	0,00
MON508487EUR/05	N			236 399,86	11,00	F		0	18 846,52	3 738,52		
9895865	N			91 932,73	17,00			0	4 558,43	1 515,85		
1988456	N			300 000,00				0	14 776,25	2 345,90		
5873682	N			124 103,27				0	5 852,55	2 345,55		
<b>Total général</b>				792 423,67					48 521,35	11 451,60	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

## A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)</b>														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>Barrière simple (B)</b>														
<b>Option d'échange (C)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 (E)</b>														
<b>Autres types de structures (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

## A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	792 423,67					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>68 600,00</b>	<b>68 600,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>48 600,00</b>	<b>48 600,00</b>
1641	Emprunts en euros	48 600,00	48 600,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	20 000,00	20 000,00
020	Dépenses imprévues Invest	20 000,00	20 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	68 600,00	337 796,80	D001 0,00	406 396,80

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>64 132,00</b>	<b>III 64 132,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>48 000,00</b>	<b>48 000,00</b>
10222	Dotations Fonds divers Réserves	46 000,00	46 000,00
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	2 000,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>		<b>16 132,00</b>	<b>16 132,00</b>
2802	Frais documents d'urbanisme	16 132,00	16 132,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>64 132,00</b>	<b>11 224,73</b>	<b>696 505,45</b>	<b>0,00</b>	<b>771 862,18</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 406 396,80</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 771 862,18</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (6) + 365 465,38</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

## IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

## B1.1

## ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574			ACCA	Associations	250,00
6574			ADMR	Associations	750,00
6574			ADPA / Sud Isère Téléalarme	Associations	100,00
6574			Amicale des donneurs de sang	Associations	150,00
6574			ANACR	Associations	200,00
6574			Arcade	Associations	1 000,00
6574			Association Sportive de St Maximin	Associations	250,00
6574			Club des cygnes de la Tour	Associations	250,00
6574			Coopérative scolaire	Associations	300,00
6574			Equilibre	Associations	600,00
6574			FNACA	Associations	150,00
6574			Harmonie Les enfants de Bayard	Associations	150,00
6574			Les amis des animaux	Associations	300,00
6574			Les Petits rats de Pontcharra	Associations	250,00
6574			Radio Grésivaudan	Associations	100,00
6574			Vivre à Saint-Maximin	Associations	250,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	2	0	2	2	0	2
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		4	2	6	6	0	6
Adjoint technique	C	2	1	3	3	0	3
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1	1	2	2	0	2
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		1	1	2	1	0	1
Adjoint d'animation	C	1	1	2	1	0	1
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		7	3	10	9	0	9

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	327		3-3-4	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'habitation				0,000	0,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	654 400,00		20,000	0,000	130 880,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23 300,00		60,000	0,000	13 980,00	0,000
Cotisation foncière des entreprises	0,00		0,000	0,000	0,00	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>677 700,00</b>				<b>144 860,00</b>	<b>0,000</b>

Envoyé en préfecture le 18/03/2020

Reçu en préfecture le 18/03/2020

Affiché le

Berger  
Levraut

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

ID : 038-213804263-20200306-13\_20-BF

RP 2020

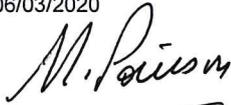
IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire,  
A SAINT-MAXIMIN, le 06/03/2020  
Le Maire,

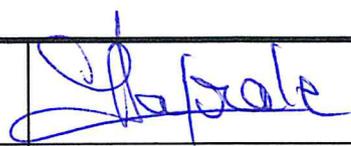
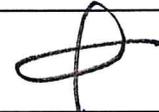
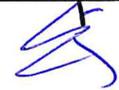
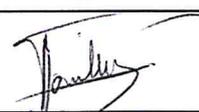
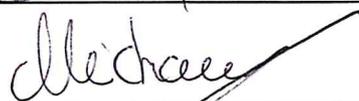
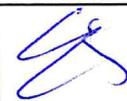
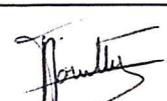


Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.  
A SAINT-MAXIMIN, le 06/03/2020

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
VOTES : Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de convocation : 28/02/2019

Les membres du Conseil Municipal,

Caporale Marie-Laure	
Chabert Odile	
Chabert-Dumand Gaëlle	
Etienne Laurence	
Fouillet Agnès	
Juste-Lapied Véronique	
Kiezer Andrée	
Michaud Thomas	
Morand Patrick	
Mouquet Jean-Luc	
Orliquet Laurent	
Poinson Michel	
Roziau Olivier	

Envoyé en préfecture le 18/03/2020

Reçu en préfecture le 18/03/2020

Affiché le

Berger  
Levraut

Commune de SAINT-MAXIMIN - 38 - Budget communal

ID : 038-213804263-20200306-13\_20-BF

RP 2020

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Sergi Jean-Marc	
Zacharie Pierre	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le **18 MARS 2020**, et de la publication le .....

A SAINT-MAXIMIN, le **18 MARS 2020**.....

**SOMMAIRE****I - Informations générales**

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
p.3 B - Modalités de vote du budget

**II - Présentation générale du budget**

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

**III - Vote du budget**

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles  
p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles  
p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
p.18 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

**IV – ANNEXES****Jointes****Sans Objet****A - Eléments du bilan**

- p.19 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie  
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette  
p.21 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux  
p.22 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours  
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture  
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme  
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes  
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements  
A4 - Etat des provisions  
A5 - Etalement des provisions  
p.23 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses  
p.24 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes  
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.  
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.  
A8 - Etat des charges transférées  
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

**B - Engagements hors bilan**

- p.25 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement  
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt  
B1.3 - Etat des contrats de credit-bail  
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé  
B1.5 - Etat des autres engagements donnés  
B1.6 - Etat des engagements reçus  
p.26 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget  
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

**C - Autres éléments d'informations**

- p.27 C1 - Etat du personnel  
p.29 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier  
p.30 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement  
C3.2 - Liste des établissements publics créés  
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe  
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

**D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures**

- p.31 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes  
D2 - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)